



**Extrait du procès-verbal des Délibérations
de l'Assemblée Générale**

**DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT
SMDEA**

Délibération n° 2613

L'an Deux Mille Vingt-trois et le vingt-huit du mois de Mars, de 18h00 à 21h00, l'Assemblée Générale du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement, dûment convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente.

Nombre de délégués en exercice : 428

Nombre de voix des délégués en exercice : 576.34

Présents et représentés eau et assainissement : 210

Nombre de procuration : 78

Quorum : 289.17

Nombre de voix recueillies :

POUR (compétences eau et assainissement) : 315.22

CONTRE (compétences eau et assainissement) : 0

ABSTENTION (compétences eau et assainissement) : 0

NON VOTANTS : 0

Secrétaire de séance : Jean-Claude SERRES

Objet

Adoption du budget primitif 2023 Budget Assainissement Non Collectif

Madame la Présidente expose aux Membres de l'Assemblée le budget primitif 2023, voté, par chapitre, réparti comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - Section INVESTISSEMENT :

	Dépenses (€)	Recettes (€)
Crédits d'investissement	7 541.00	2 530.00
Restes à réaliser	0.00	0.00
Solde reporté	0.00	5 011.00
TOTAL	7 541.00	7 541.00

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - Section FONCTIONNEMENT :

	Dépenses (€)	Recettes (€)
Crédits de fonctionnement	399 768.00	298 000.00
Restes à réaliser	0.00	0.00
Solde reporté	0.00	101 768.00
TOTAL	399 768.00	399 768.00

L'ASSEMBLEE GENERALE,

APPROUVE

Le budget primitif 2023 pour le budget de l'assainissement non collectif

ADOpte

à l'unanimité le budget primitif 2023 pour le budget de l'assainissement non collectif

**La Présidente du SMDEA
Christine TEQUI**

